

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-six à dix-huit vingt, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINSILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Yvon COMBES; M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme Manuela PETRO-METONY  
Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINSILY  
Mme Sylviane FONDS par M. Ephrem GLORIEUX  
M. Patrick AJAS par M. Bruno REMI

**Absents :** Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Sonia MERCADIER Mme Karine GATIBELZA ; Mme Francia ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ; Mme Nicole RAMASSAMY

**DELIBERATION N°2023/06/70****DEMANDE DE SUBVENTION – LAMENTIN BASKET CLUB**

Dans le cadre de la programmation de ses activités annuelles, l'association Lamentin Basket Club a présenté un dossier de demande de subvention à la commune de Lamentin.

En effet, afin de préparer la saison de basket-ball dans les meilleures conditions et pour participer aux différents championnats prévus, l'association souhaite procéder à l'achat de petits matériaux pour la pratique de la discipline et à l'achat de maillots pour l'équipe.

L'association est engagée sur le territoire communal au travers de ces actions et participe à l'animation sportive de la ville.

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
au Conseil Municipal		
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>27</b>

*Date de la convocation***20 juin 2023***Date d'affichage de la délibération***Adopte à l'unanimité**

Afin de tenir la mise en œuvre de leur projet et faire face aux dépenses, l'association LBC sollicite une subvention.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 5 000€ à l'association Lamentin Basket Club.

Le conseil Municipal

**Considérant** La politique de soutien aux associations voulue par la commune,

**Considérant**, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

**Considérant**, que la demande de subvention s'est faite de manière règlementaire et s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de Lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1-** D'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 5 000€. à l'association Lamentin Basket Club.

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

M. Ephrem GLORIEUX

